

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 1^{er} avril 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DEVE 53 Travaux de mise en accessibilité de l'accès principal du Théâtre National de Chaillot-Jardin du Trocadéro (16^{ème}) – Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Ministère de la Culture et de la Communication.

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public municipal au bénéfice de l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC), pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'accès principal du Théâtre national de Chaillot,

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 16 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Madame La Maire de Paris est autorisée à signer avec le Ministère de la Culture et de la Communication (OPPIC), l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public dont le texte est joint à la présente délibération, en vue de la réalisation des travaux de mise en accessibilité de l'accès principal du Théâtre National de Chaillot (16^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO